

10 Faits divers & Justice

Lutte contre le trafic des trophées d'espèces intégralement protégées au Gabon

Un Chinois interpellé à Ntoum avec des dents de panthère

AEE

Ntoum/Gabon

ALORS qu'il tente de regagner Libreville, en provenance de Koumameyong dans l'Ogooué-Ivindo, à bord d'un bus de transport en commun, Li Jianhua, un ressortissant chinois âgé de 43 ans, a fait l'objet d'une interpellation, samedi dernier, au poste de contrôle de l'Office central de lutte antidrogue (OCLAD) de Ntoum.

Cet ex-agent de la société forestière SHM avait dans ses bagages des dents de panthère. Ce qui constitue un délit. Et pour cause ! La panthère, selon le Code fo-

restier en vigueur, est une espèce intégralement protégée en République gabonaise.

Après son arrestation, sieur Jianhua a été mis à la disposition des Officiers de police judiciaire (OPJ) du ministère de la Forêt et de l'Environnement, pour la poursuite de la procédure le concernant. Au terme de l'enquête préliminaire, le mis en cause a été présenté devant le parquet de Libreville, le lundi 26 février. Après audition par un juge d'instruction, il a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, le même jour. Il y attend désormais son procès. Interrogé sur la provenance des dents de panthère trouvées dans ses



Photo : Abel Eyeghe

Jianhua Li, le ressortissant chinois, interpellé au poste de police de Ntoum avec les dents de panthère.

bagages, Li Jianhua, pour tenter de se disculper, a indiqué, dans un premier temps, que celles-ci lui ont été offertes par un char-

geur de véhicules à Makokou, qui serait déjà décédé. **TRAFIQUANT**• Pressé de questions par des enquêteurs déterminés à faire éclater la vérité, il a changé de version en affirmant, cette fois-ci, que ce sont des jeunes gens d'un village de l'Ogooué-Ivindo qui lui ont remis, comme souvenir, les fameuses dents de panthère.

Malheureusement pour lui, ces dénégations n'ont pas convaincu les OPJ, entendu qu'ils avaient déjà des informations sur les activités louches du suspect. En effet, selon ces derniers, Li

Jianhua serait en réalité un trafiquant des trophées d'espèces intégralement protégées, une activité qui marche bien mais comporte des risques.

« Depuis qu'il a été licencié de la SHM, cet individu s'est lancé dans le trafic des espèces intégralement protégées dans notre pays. Il se rend à Makokou pour s'en procurer et rentre à Libreville pour les revendre », explique un fonctionnaire du ministère de la Forêt et de l'Environnement.

La justice gabonaise a ouvert une information judiciaire à l'encontre de Li Jianhua pour détention, transport et commercialisation des espèces intégralement protégées.

Escroquerie et abus de confiance à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)

Ils détournent l'argent des recouvrements



Photo : COE

Patrick Mayombo Koumba et Juldas Niama Maganga reconnaissent les faits qui leur sont reprochés.

COE

Libreville/Gabon

DEUX employés de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), Juldas Niama Maganga, agent technique âgé de 37 ans, et Patrick Mayombo Koumba, chef de section au service Numérisation âgé de 41 ans, viennent d'être interpellés par la police judiciaire (PJ), poursuivis pour des délits d'escroquerie et d'abus de confiance.

En effet, les deux acolytes auraient détourné l'argent qu'ils étaient censés verser dans les caisses de leur employeur. Selon le rapport d'enquête, les faits se déroulent en juillet 2015.

Quant à leur reconstitution ci-dessous, nous la tenons de la déposition de Patrick Mayombo Koumba. Selon le récit de ce dernier, tout commence lorsqu'un ami commun, chef d'entreprise,

contacte Juldas Niama Maganga et lui-même, pour un service. Ce dernier leur fait savoir qu'il souhaite régulariser la situation de son entreprise, ainsi que celle de son personnel.

Les deux agents acceptent de lui donner un coup de main. Aussi, lui demandent-ils de fournir un dossier en bonne et due forme et de décaisser une somme de 692 000 francs pour les cotisations des 1er et 2e trimestres.

Le chef d'entreprise remet par la suite et le dossier et la somme d'argent à Juldas Niama Maganga.

Quelques jours plus tard, celui-ci assure l'opérateur économique avoir effectué le versement et fait suivre le dossier.

En octobre de la même année, il est notifié à l'opérateur économique de payer la somme de 390 000 francs pour le compte du 3e trimestre. Ce qu'il fait, toujours en passant par sieur Niama. Il en sera

de même pour le mois de décembre (388 000 francs) pour le compte du 4e trimestre.

LES SUSPECTS RECONNAISSENT LES FAITS• Au cours des années 2016 et 2017, le chef d'entreprise décide d'effectuer désormais lui-même les versements auprès de la CNSS. Mais, vers la fin de l'année 2017, il reçoit une correspondance de mise en demeure du service juridique de l'institution, dans laquelle il lui est signifié qu'il a des arriérés d'un montant total de 1 500 000 francs. Surprise de l'opérateur, d'autant qu'il a toujours effectué ses versements à date échu. Aussi, demande-t-il à rencontrer la hiérarchie de la CNSS pour tirer l'affaire au clair. Au cours de l'entretien, il décline les identités de Mayombo et Niama, qu'il présente comme des agents de recouvrements. C'est, insiste-t-il, à ces deux agents qu'il a toujours

remis les fonds pour effectuer les versements en son nom dans les caisses de la CNSS.

Au demeurant, cette mission est effectivement de la compétence du service des recouvrements, mais il se trouve que ni Mayombo, encore moins Niama, n'en

font pas partie.

Interrogé à ce sujet, Niama reconnaît que seul le premier versement, c'est-à-dire 692 000 francs, avait été versé à la caisse. Le reste des sommes manquantes aurait donc tout simplement atterri dans leurs poches.

Sur la base de ces révélations accablantes, la PJ a été saisie. Et les deux suspects ont été arrêtés, puis placés en garde à vue.

Actuellement, ils attendent d'être présentés devant le parquet de Libreville pour la poursuite de la procédure.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesdames, Messieurs,

La Direction Générale de LOXIA, Société du Groupe BGFIBank, informe les pensionnés des communes de Libreville, d'Owendo et de Ntoum, qu'une campagne de bancarisation aura lieu du 1^{er} au 31 Mars 2018 de 8H30 à 13H30.

A cet effet, pour les formalités d'ouverture de compte, merci de bien vouloir vous rapprocher des stands LOXIA, installés à l'entrée de la trésorerie provinciale de l'Estuaire située derrière le Ministère de la Fonction public.

Par ailleurs, pour le site de Ntoum, des agents dédiés effectueront le déplacement les 27, 28 et 29 Mars de 9H30 à 13H30

Salutations distinguées.

BP : 1246

Tel : (+241) 01 74 08 58

(+241) 04 20 05 92

(+241) 07 21 36 10

loxiaservices@bgfi.com
www.bgfi.com

LOXIA
Une Société du Groupe BGFIBank